

GROUPE FLO

Société anonyme au capital de 20.135.713,50 €
Siège social : Tour Manhattan, 5/6 Place de l'Iris, 92400 Courbevoie
349 763 375 RCS Nanterre

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 26 JUIN 2014

*Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions soumises au vote de
l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2014*

Chers actionnaires,

En application des dispositions légales et statutaires, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2013 ; quitus aux membres du Conseil d'Administration de l'exécution de leur mission ;
- Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2013 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ; fixation du dividende ;
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce ;
- Ratification de la nomination par voie de cooptation de M. Piet Dejonghe en qualité de nouvel administrateur de la Société ;
- Ratification de la nomination par voie de cooptation de M. Vincent Favier en qualité de nouvel administrateur de la Société ;
- Ratification de la nomination par voie de cooptation de M. Edouard Chatenoud en qualité de nouvel administrateur de la Société ;
- Renouvellement du mandat de la société FIDAUDIT en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire de la Société ;
- Renouvellement du mandat de la société SAREX en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant de la Société ;
- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice à clore le 31 décembre 2014 ;
- Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de clos le 31 décembre 2013 à M. Dominique Giraudier, Directeur Général ;
- Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de clos le 31 décembre 2013 à M. Gilles Samyn, Président du Conseil d'Administration ;
- Autorisation en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions ;

2. De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de décider d'une ou plusieurs augmentations de capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant maximum de 5.000.000 d'euros en nominal ;
- Possibilité d'augmenter le montant des émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital de la Société en cas de demandes excédentaires ;
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital au profit de salariés et anciens salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société à l'effet de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration pour consentir des options de souscription d'actions de la Société au bénéfice des salariés ou dirigeants de la Société ;
- Conditions et modalités de la mise en place des options de souscription d'actions de la Société ;
- Autorisation pour 24 mois de réduire le capital par annulation des actions auto-détenues ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

L'objet du présent rapport est de vous donner des informations nécessaires au vote des résolutions qui vous seront soumises lors de l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire annuelle et Extraordinaire) du 26 juin 2014.

Vous prendrez également connaissance :

- du rapport de gestion sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
- du rapport de gestion sur les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ;
- du rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne ;
- des rapports spéciaux du Conseil d'Administration établis en application des dispositions des articles L. 225-184, L. 225-197-4 du Code de commerce ;
- des rapports des Commissaires aux Comptes.

* * *

SOMMAIRE

1. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE	5
1.1. APPROBATION DES COMPTES ANNUELS ET DES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013 (PREMIERE A TROISIEME RESOLUTIONS).....	5
1.1.1. Première résolution	5
1.1.2. Deuxième résolution	5
1.1.3. Troisième résolution.....	5
1.2. APPROBATION DES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE (QUATRIEME RESOLUTION).....	6
1.3. RATIFICATION DE LA NOMINATION PAR VOIE DE COOPTATION DE M. PIET DEJONGHE EN QUALITE DE NOUVEL ADMINISTRATEUR (CINQUIEME RESOLUTION).....	6
1.4. RATIFICATION DE LA NOMINATION PAR VOIE DE COOPTATION DE M. VINCENT FAVIER EN QUALITE DE NOUVEL ADMINISTRATEUR (SIXIEME RESOLUTION)	6
1.5. RATIFICATION DE LA NOMINATION PAR VOIE DE COOPTATION DE M. EDOUARD CHATENOU D EN QUALITE DE NOUVEL ADMINISTRATEUR (SEPTIEME RESOLUTION)	7
1.6. RENOUELEMENT DE MANDATS DE COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET SUPPLEANT (HUITIEME ET NEUVIEME RESOLUTIONS)	7
1.7. FIXATION DES JETONS DE PRESENCE POUR L'EXERCICE 2014 (DIXIEME RESOLUTION)	7
1.8. AVIS SUR LES ELEMENTS DE LA REMUNERATION DUE OU ATTRIBUEE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013 A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL DE LA SOCIETE (ONZIEME ET DOUZIEME RESOLUTIONS)	7
1.8.1. Rémunération due ou attribuée a M. Gilles Samyn (onzième résolution)	9
1.8.2. Rémunération due ou attribuée a M. Dominique Giraudier (douzième résolution)	10
1.9. AUTORISATION A CONSENTIR EN MATIERE D'ACHAT D' ACTIONS DE LA SOCIETE (TREIZIEME RESOLUTION)	11
2. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE.....	11
2.1. PROPOSITION DE DELEGATION DE COMPETENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL PAR EMISSION D' ACTIONS OU DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES, IMMEDIATEMENT ET/OU A TERME, AU CAPITAL DE LA SOCIETE AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES POUR UN MONTANT MAXIMUM DE 5.000.000 EUROS DE NOMINAL (QUATORZIEME RESOLUTION)	11
2.2. PROPOSITION DE DELEGATION DE COMPETENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'AUGMENTER LE MONTANT DES EMISSIONS EN CAS DE DEMANDES EXCEDENTAIRES (QUINZIEME RESOLUTION)	13
2.3. PROPOSITION DE DELEGATION DE COMPETENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE DE PROCEDER A UNE OU PLUSIEURS AUGMENTATIONS DE CAPITAL AU PROFIT DE SALARIES, ADHERENTS D'UN PLAN D'EPARGNE D'ENTREPRISE (SEIZIEME RESOLUTION)	13
2.4. PROPOSITION DE DELEGATION DE COMPETENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE DE PROCEDER A UNE OU PLUSIEURS AUGMENTATIONS DE CAPITAL EN VUE DE REMUNERER DES APPORTS EN NATURE DE TITRES CONSENTIS A LA SOCIETE (DIX-SEPTIEME RESOLUTION).....	14
2.5. AUTORISATION A CONSENTIR EN MATIERE D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS DE LA SOCIETE AU BENEFICE DES SALARIES OU DIRIGEANTS DE LA SOCIETE (DIX-HUITIEME ET DIX-NEUVIEME RESOLUTIONS)	

2.6. AUTORISATION A CONSENTIR EN MATIERE DE REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION D' ACTIONS (VINGTIEME RESOLUTION).....	16
2.7. POUVOIR POUR LES FORMALITES (VINGT-ET-UNIEME RESOLUTION).....	16

1. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1.1. APPROBATION DES COMPTES ANNUELS ET DES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013 (PREMIERE A TROISIEME RESOLUTIONS)

1.1.1. Première résolution

Dans le cadre de la **première résolution**, nous vous proposons de bien vouloir :

- approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2013 tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 23.428.143 €
- constater, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, qu'aucune dépense ou charge non déductible fiscalement visée à l'article 39-4 dudit Code n'a été exposée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013
- donner quitus aux membres du Conseil d'Administration de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

1.1.2. Deuxième résolution

Dans le cadre de la **deuxième résolution**, conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de Commerce, nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes consolidés de l'exercice écoulé.

1.1.3. Troisième résolution

Dans le cadre de la **troisième résolution**, il vous sera demandé de :

(i) constater que le bénéfice distribuable s'élève à :

- bénéfice de l'exercice :	23.428.143 €
- augmenté du solde du compte « Report à Nouveau » d'un montant de :	77.287.169 €
Total :	100.715.312 €

(ii) et décider d'affecter ledit bénéfice distribuable ainsi qu'il suit :

- à titre de dividende aux actionnaires, la somme de : soit un dividende unitaire de 0,06 € par action	2.416.285,62 €
- le solde, soit : au poste « Report à Nouveau »	98.299.026,38 €

étant précisé que le dividende attaché aux actions auto-détenues, s'il y a lieu, sera entièrement affecté au poste « Report à nouveau ».

La date de détachement du dividende est envisagée le 7 juillet 2014 pour une date de versement prévue le 11 juillet 2014.

Il est précisé que le dividende de 0,06 € par action serait éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France prévu à l'article 158 du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que le dividende versé au titre des trois derniers exercices s'établit ainsi :

Exercice	Dividende par action	Montant total des dividendes versés	Dividendes éligibles à l'abattement de 40%	Nombre d'actions ayant reçu le dividende
2010	0,12 €	4.739.877,12 €	4.739.877,12 €	39.498.976
2011	0,11 €	4.348.161,73 €	4.348.161,73 €	39.528.743
2012	0,09 €	3.562.150,23 €	3.562.150,23 €	39.579.447

1.2. APPROBATION DES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE (QUATRIEME RESOLUTION)

Dans le cadre de la **quatrième résolution**, nous vous demanderons de prendre acte de ce qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de Commerce n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

1.3. RATIFICATION DE LA NOMINATION PAR VOIE DE COOPTATION DE M. PIET DEJONGHE EN QUALITE DE NOUVEL ADMINISTRATEUR (CINQUIEME RESOLUTION)

Dans le cadre de la **cinquième résolution**, il vous sera proposé de ratifier la nomination par voie de cooptation de M. Piet Dejonghe en qualité de nouvel administrateur, en remplacement de la société Greenhill Consulting s.p.r.l (GHC), démissionnaire, décidée par le Conseil d'Administration aux termes de sa délibération en date du 24 février 2014.

M. Piet Dejonghe serait ainsi nommé pour la durée du mandat restant à courir de la société Greenhill Consulting s.p.r.l (GHC), soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2014.

1.4. RATIFICATION DE LA NOMINATION PAR VOIE DE COOPTATION DE M. VINCENT FAVIER EN QUALITE DE NOUVEL ADMINISTRATEUR (SIXIEME RESOLUTION)

Dans le cadre de la **sixième résolution**, il vous sera proposé de ratifier la nomination par voie de cooptation de M. Vincent Favier en qualité de nouvel administrateur, en remplacement de M. Antoine Flamarion, démissionnaire, décidée par le Conseil d'Administration aux termes de sa délibération en date du 19 mai 2014.

M. Vincent Favier serait ainsi nommé pour la durée du mandat restant à courir de M. Antoine Flamarion, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2014.

1.5. RATIFICATION DE LA NOMINATION PAR VOIE DE COOPTATION DE M. EDOUARD CHATENOU D EN QUALITE DE NOUVEL ADMINISTRATEUR (SEPTIEME RESOLUTION)

Dans le cadre de la **septième résolution**, il vous sera proposé de ratifier la nomination par voie de cooptation de M. Edouard Chatenoud en qualité de nouvel administrateur, en remplacement de M. Mathieu Chabran, démissionnaire, décidée par le Conseil d'Administration aux termes de sa délibération en date du 19 mai 2014.

M. Edouard Chatenoud serait ainsi nommé pour la durée du mandat restant à courir de M. Mathieu Chabran, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2014.

1.6. RENOUELEMENT DE MANDATS DE COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET SUPPLEANT (HUITIEME ET NEUVIEME RESOLUTIONS)

Dans le cadre de la **huitième résolution**, nous vous demanderons de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la société FIDAUDIT pour une nouvelle période de six exercices, qui expirera à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2019.

Dans le cadre de la **neuvième résolution**, nous vous demanderons de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de la société SAREX, Commissaire aux Comptes suppléant, pour une nouvelle période de six exercices, qui expirera à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2019.

1.7. FIXATION DES JETONS DE PRESENCE POUR L'EXERCICE 2014 (DIXIEME RESOLUTION)

Dans le cadre de la **dixième résolution**, nous vous proposerons de fixer le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice à clore le 31 décembre 2014 à la somme de 125.000 €.

1.8. AVIS SUR LES ELEMENTS DE LA REMUNERATION DUE OU ATTRIBUEE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013 A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL DE LA SOCIETE (ONZIEME ET DOUZIEME RESOLUTIONS)

Conformément aux recommandations du Code Afep-Medef tel que révisé en juin 2013 et auquel la Société se réfère, il est proposé aux actionnaires, dans le cadre des onzième et douzième résolutions, d'émettre un avis sur les éléments composant la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à chacune des personnes ayant exercé des fonctions de dirigeant mandataire social de la Société au cours de cet exercice, à savoir :

- M. Gilles Samyn, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration
- M. Dominique Giraudier, en sa qualité de Directeur Général.

La rémunération des mandataires sociaux dirigeants peut être complétée par d'autres rémunérations (fixe, variable, exceptionnelles ou avantages en nature). Les modalités de détermination de ces rémunérations sont décrites en partie 3.4.1.3 du rapport du président du Conseil d'administration sur le contrôle interne.

La Société ne procède pas au versement de primes d'arrivée ou de départ.

En application des dispositions du Code Afep-Medef (paragraphe 24.3), l'avis des actionnaires est demandé sur les éléments suivants de leur rémunération dus ou attribués au titre de l'exercice 2013, tels que présentés dans les tableaux ci-dessous :

- Part fixe,
- Part variable annuelle,
- Options d'action,
- Avantages de toute nature.

1.8.1. Rémunération due ou attribuée a M. Gilles Samyn (onzième résolution)

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social			
Nom et fonction du dirigeant	Exercice clos le 31/12/2013		Présentation
	Montant dus*	Montants versés**	
Gilles Samyn <i>Président du Conseil d'Administration</i>			
Rémunération fixe	-	-	M. Gilles Samyn ne perçoit pas de rémunération au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration.
Rémunération variable	-	-	M. Gilles Samyn ne perçoit pas de rémunération au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration.
Rémunération exceptionnelle	-	-	M. Gilles Samyn ne perçoit pas de rémunération au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration.
Options d'action	-	-	M. Gilles Samyn ne s'est vu attribué aucune option de souscription d'actions.
Jetons de présence	8 690 euros	8 690 euros	Ces jetons de présence sont dus au titre de son mandat d'administrateur.
Avantages en nature	-	-	M. Gilles Samyn ne bénéficie d'aucun avantage en nature.
Indemnité de non-concurrence	-	-	M. Gilles Samyn ne bénéficiait d'aucune indemnité de ce type.
Régime de retraite supplémentaire	-	-	M. Gilles Samyn n'a acquis aucun droit au titre des régimes de retraite supplémentaire.
TOTAL	8 690 euros	8 690 euros	-

(*) Les « montants dus » correspondent aux jetons de présence dus au titre de l'exercice des fonctions au cours de l'année.

(**) Les « montants versés » correspondent aux jetons de présence dus au titre de l'exercice des fonctions au cours de l'année précédente.

En conséquence, dans le cadre de la **onzième résolution**, il vous est demandé d'émettre un avis favorable sur les éléments ci-dessus décrits de la rémunération due ou versée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à M. Gilles Samyn, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

